



G. E. A. S. 53

Groupement d'Employeurs
des Associations Sportives de la Mayenne

Compte rendu Assemblée générale ordinaire du 13 février 2020

Présents :

Philippe RUFF (président G.E.A.S. 53) ; André LEGENDRE (trésorier G.E.A.S. 53, représentant le club nautique Aviron de Laval) ; Laurence DEVILLIERS (secrétaire G.E.A.S. 53, représentante du club nautique de Château-Gontier) ; Tina GIRARD (président Club de Canoë kayak de Laval) ; Patrice GUÉRIN (Président CD 53 Pétanque) ; Brigitte CHAUDET (présidente CD 53 Gymnastique Volontaire) ; Didier LE BLANC (président CD 53 Canoë kayak) ; David CROCHET (président CD53 Aviron) ; Myriam CLAVREUL (salariée G.E.A.S. 53) ; Isabelle GLORIA PHILIPPE (salariée G.E.A.S. 53) ; Marie BÉCHÉ (Salariée C.D.O.S.53, intervenant R.H. pour le G.E.A.S. 53) ; Annie MARTEAU HÉBERT (salariée G.E.A.S. 53) ; Manuela MONTEBRUN (Conseillère d'animation sportive – D.D.C.S.P.P. 53)

Excusés :

Olivier RICHEFOU (président Conseil départemental de la Mayenne) ; Serge MILON (Directeur D.D.C.S.P.P 53) ; Jean-Yves BRÉHIN (président du C.D.O.S. de la Mayenne) ; Michel DEROUET (secrétaire général du C.D.O.S. de la Mayenne et CD USEP 53) ; Alain HUTTER (trésorier général du C.D.O.S. de la Mayenne) ; Françoise GUÉRIN (trésorière générale du CD PÉTANQUE 53) ; Jérôme DELALANDE (Chef d'établissement à la Maison d'arrêt de Laval) ; Stéphane MOUETAUX (président CD UFOLEP 53) ; Alain ROUX (président du Club nautique d'aviron de Laval) ; Annick MOINET (présidente CD RETRAITE SPORTIVE 53) ; Jean-Eudes DUBOS (salarié G.E.A.S. 53) ; Christine FALOURD (salariée G.E.A.S.53) ; Stéphane BARRÉ (salariée G.E.A.S. 53).

Absents : CD MONTAGNE ESCALADE 53

Ouverture par le Président de l'assemblée Générale ordinaire qui précède l'ouverture de l'AG électorale.

Bienvenue à Manuela Montebun qui représente M. Serge MILON pour la DDCSPP de la Mayenne. Remerciements aux structures adhérentes et salariés qui sont présents ou représentés.

Rapport moral : Philippe RUFF

Au 31 décembre 2019, le GEAS comptait 7 salariés en CDI, on retrouve le même effectif qu'en 2017, ce qui représente 4 équivalents temps plein pour 13 adhérents.

- CDOS 53
- CD PÉTANQUE 53
- CD UFOLEP 53
- CD USEP 53
- CD GYMNASIQUE VOLONTAIRE 53

- CD MONTAGNE ESCALADE 53
- CD RETRAITE SPORTIVE 53
- CD AVIRON 53
- CLUB NAUTIQUE AVIRON DE LAVAL
- CLUB NAUTIQUE AVIRON DE CHÂTEAU-GONTIER
- MAISON D'ARRÊT DE LAVAL
- CLUB DE CANOË KAYAY DE LAVAL
- CD CANOË KAYAK 53

Myriam CLAVREUL a intégré le G.E.A.S. 53 en CDD à partir du 1^{er} mai 2019. Elle est en CDI depuis le 1^{er} janvier 2020 et intervient sur 3 structures à raison de 20 heures par semaine.

Des entretiens professionnels obligatoires ont été réalisés en 2018/2019 par André Legendre, Laurence Devilliers et Philippe Ruff. Le bilan est positif :

- les salariés semblent majoritairement bien intégrés et épanouis dans leurs structures respectives.
- occasion pour les dirigeants du G.E.A.S. 53 de faire connaissance avec les salariés et d'évoquer avec eux leurs projets professionnels. Seule Annie MARTEAU HÉBERT à ce jour a formulé le souhait de faire une formation de « Chargée de communication » qui démarrera normalement en avril prochain. Son dossier a été transmis à l'AFDAS (OPCO) pour une demande de prise en charge financière.

En 2018, le G.E.A.S.53 a postulé à un appel à projets nommé « fonds de sécurisation des groupements d'employeurs dans le domaine du sport ». Suite à cela, le G.E.A.S. 53 a bénéficié d'un soutien financier pour son développement. La thématique retenue dans un premier temps est la « communication » afin de mieux faire connaître le G.E.A.S. 53 et ses missions. Annie MARTEAU HÉBERT a été embauchée à raison de 3h30 hebdomadaire pour mettre en place des outils de communication pour le G.E.A.S. 53. Présentation du nouveaux logo du G.E.A.S. 53 et d' une ébauche de plaquette qui reste à finaliser. Une vidéo sur le G.E.A.S. 53 est en projet afin de la présenter lors des AG.

Concernant la gestion des ressources humaines, Marie Béché, chef de projet intervient à raison d'1heure par semaine pour le G.E.A.S. 53. A ce titre une convention existe entre le G.E.A.S. 53 et le C.D.O.S. 53. (gestion des recrutements, élaboration des contrats de travail, élaboration des calendriers de travail...) .

Isabelle GLORIA PHILIPPE qui est chargée de la gestion comptable et de la gestion sociale des emplois. Actuellement 3 personnes travaillent pour le bon fonctionnement administratif du G.E.A.S. 53.

En ce qui concerne la gestion des ressources humaines Marie BÉCHÉ est sous un contrat d'un an, reconductible . Une décision sera prise ultérieurement concernant ce contrat.

Remerciements aux structures adhérentes et également à André Legendre pour son investissement bénévole au sein du G.E.A.S. 53, trésorier depuis plus de 15 ans !, merci aussi à Laurence Devilliers (secrétaire) pour son implication.

RAPPORT FINANCIER : André Legendre, trésorier

LE COMPTE DE RÉSULTAT

Concernant les charges :

Vous pouvez constater qu'il y a très peu de frais.

Les prestations extérieures, il y a une ligne spécifique quant aux interventions réalisées à la Maison d'arrêt de Laval. Nombreux sont à gérer les remplacements, Marie Béché a œuvré rapidement pour trouver des solutions. Les remplacements engendrent des frais qui n'ont rien à voir avec ce qui se passe dans nos associations sportives. Il y a une ligne qui concernant les prestations de l'USL. M DANO, (auto-entrepreneur) amené aussi à intervenir pour animer les séances sportives ponctuellement lorsque les intervenants habituels sont en arrêts, ou en congés. Le CDOS 53 facture au G.E.A.S. 53 les heures du temps passé concernant la gestion des ressources humaines et ces aléas.

Impact Emploi c'est uniquement la facturation des fiches de paie, soit 12€ par mois par bulletin de salaire.

La prime d'assurance : il s'agit de la responsabilité civile (président, GRH), le COSMOS (frais d'adhésion).

Les déplacements du personnel du P.A.P.S. : cela concerne une seule salariée qui intervient à Château-Gontier. Elle est amenée à se déplacer de temps en temps à la maison des sports de Laval.

Les intérêts : on a ouvert un livret, et on a versé une partie de la subvention obtenue (fonds de sécurisation) sur celui-ci. (utilisation progressive).

Les taxes : versées avant à UNIFORMATION remplacé par l'AFDAS (nouvel OPCO).

Les charges de personnel : c'est l'ensemble de toute la masse salariale qui a été versée aux salariés. Les ressources humaines étant l'activité principale du G.E.A.S. 53., on est à 110 000 €uros en masse salariale.

Les charges patronales ont nettement baissé, cela rejoint ce que vous avez pu entendre. Notre masse salariale a légèrement augmenté de part les augmentations et une nouvelle salariée.

La médecine du travail est aussi une redevance annuelle.

Le détail dans les produits :

On a toujours de l'aide du Conseil départemental de la Mayenne sur 2 postes de salariés au niveau du G.E.A.S. 53 qui ont été renouvelés (10 000€).

L'ensemble des appels de fonds prévisionnels (prestations) qui sont faits vers vous avec par trimestre.

Apparaît sur le compte de résultat, le montant qui vous a été demandé, les cotisations versées sur l'année (700€), dont le montant annuel par adhérent est de 50€.

L'écart de produit positif, il est composé des cotisations plus des intérêts sur livret plus de la reprise sur les congés payés. Pourquoi : on fait toujours au 31 décembre la masse des congés qui sont acquis et qui restent dus. La masse a baissé, beaucoup moins de journées à prendre que l'année d'avant pour une valeur de 1491€. On a repris dans le bilan cette masse là pour la remettre comme un produit.

Un transfert de charges sur un poste au niveau de l'aviron. Il s'agit d'un équivalent de compensation sur le logement.

Tout cela représente une somme de produits qui est donc favorable à 2 275,37€, résultat du compte d'exploitation.

LE BILAN

Dans le passif :

On retrouve les fonds associatifs, le report de l'exercice 2018 et le résultat 2019 en attente de votre approbation.

Il nous reste à régler des factures du CDOS 53, l'USL, M. Dano (prestations ponctuelles à la maison d'arrêt de Laval, dû à ces interventions réalisées en période de Noël) pour un montant de 5170€.

Au 1^{er} janvier, des cotisations restent à régler à l'URSSAF pour l'année 2019.

Une chose nouvelle cette année, c'est l'impôt à la source, pour certains salariés.

La réserve du fond de développement, en 2018, 12 000€ c'est la somme qui nous avait été octroyée par rapport au dossier que l'on avait fait. On a puisé dans ce fonds de développement une partie pour les 3h30 qui sont alloués à Annie pour développer les outils de communication pour le G.E.A.S. 53.

Au total pour toutes les associations, on a fait un appel de fonds supérieur de 1044€ cela concerne la baisse des charges patronales. On a cet argent d'avance que vous nous avez versé et qui va vous être diminué lors du prochain appel de fonds respectif à chaque association dès le 1^{er} trimestre de l'année 2020.

Le dossier qui nous allouait les réserves de fond, 4000€ sont destinés aux fins de contrat.

On arrive à sécuriser un cas de départs par licenciement 5600,18€.

Sur l'activité à la maison d'arrêt de Laval, apparaît une somme perçue d'avance pour payer les salariés le premier trimestre, de N+1.

On a une réserve d'activité à la maison d'arrêt, pour des animations mais c'est à la décision du Juge de l'Application des Peines de décider d'actions d'animations pour 2020.

La provision de congés, vous trouverez entre 2018 et 2019 la différence qui a été remise dans les produits du compte de résultat.

Concernant les actifs :

Concernant les actifs, vous avez effectivement la somme de l'argent qui va rentrer (appel de fonds) pour le premier trimestre. Le livret, qui n'existait pas avant. La trésorerie qui permet d'assurer sur les salaires et versements de l'URSSAF et autres.

Le bilan est équilibré, je vous remercie de votre attention.

Comme le quorum est atteint, nous procédons aux votes des différents rapports :

Rapport Moral : adopté à l'unanimité

Rapport financier : adopté à l'unanimité.

ASSEMBLEE GÉNÉRALE ÉLECTIVE :

Elus en 2018, pour une durée de 2ans, Philippe RUFF ne souhaite pas se représenter de même que André Legendre.

Un appel à candidature est lancé, personne dans l'assemblée se manifeste pour reprendre les postes de Président et Trésorier. Chacun est déjà bien occupé par sa mission au sein de son association .

De ce fait , le CDOS 53 prendrai éventuellement le relai dans l'attente de candidatures pour ces deux postes.

Merci à tous pour votre présence.

Fin de l'assemblée générale.

Pot de l'amitié

Philippe RUFF
Président

André LEGENDRE
Trésorier